

Copains : la bonne mine (d'or) d'Eli Pinkas

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1980)**

Heft 551

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1022433>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La grande peur du double non

Du côté de l'initiative pour les droits des consommateurs, les choses sont encore plus claires: six des huit membres du comité d'initiative, tous anciens rédacteurs de la défunte «Tat», ont signé une lettre attestant leur détermination: ils retireront l'initiative si le texte qui lui est opposé correspond à la proposition faite par la Commission du Conseil national et adoptée par la Chambre du peuple en septembre de l'an dernier. Quant au Conseil fédéral, il se rallie dans ces conditions à ladite proposition et abandonne son propre contre-projet, d'ailleurs timide et mal ficelé.

Voilà ce qu'on appelle de la politique en plein jour! Mais la solidité des échafaudages construits pour les droits des femmes et des consommateurs doit encore subir une épreuve redoutable: l'examen quant au fond par le Conseil des Etats. Les propositions faites au National par MM. Koller (PDC Appenzell) et Cavadini (libéral NE) trouve-

ront des porte-parole à la Chambre des cantons, et rallieront au moins une forte minorité. Les séances de commission fixeront un peu les idées dès le mois d'août à cet égard.

De manière générale, on s'empêtré plus que jamais: le mode de traitement des initiatives populaires reste tout à fait insatisfaisant. C'est d'ailleurs bien l'avis de la Commission du Conseil national qui a examiné l'initiative parlementaire Muheim sur la procédure de vote en matière d'initiatives populaires. La commission a proposé un système compliqué pour éviter le double «non», que M. Muheim voulait aussi prévenir par une procédure plus simple, favorisant indéniablement l'initiative en cas de double «oui».

Le problème n'est toujours pas réglé sur le plan fédéral, alors que les cantons ont su trouver des solutions — hormis les cantons à Landsgemeinde où la question est sans objet. Répétons-le: il faudra en venir sur le plan fédéral à un système du type Bâle-Campagne ou Uri (avec votation éventuelle conditionnelle) ou Vaud (avec double votation sur l'idée même du changement et, le cas échéant, sur la voie à suivre). Mais comment voulez-vous que Berne trouve une idée à Lausanne?

COPAINS

La bonne mine (d'or) d'Eli Pinkas

Un symbole? En tout cas un raccourci tentant: au Mont-sur-Lausanne, La Gentilhommière, cette propriété de l'industriel et financier Eli Pinkas qui vient de disparaître en laissant derrière lui un «trou» de près de 200 millions, La Gentilhommière donc est entourée d'une barrière d'une facture fastueuse dont le coût, selon des amateurs, a dû approcher celui du bâtiment lui-même.

Toute l'histoire d'Eli Pinkas: un faste, une prospérité étalée en long et en large, un sens manifeste de

la mise en scène, une assurance qui, on l'admet faute d'explication plus probante, ont suffi à séduire tout un monde de la banque et de la finance suisse romande (Genève en particulier), voire suisse (Zurich).

Une fois de plus l'habit a fait le moine — même si l'allusion à des vœux de pauvreté est spécialement malvenue ici.

Aujourd'hui encore, alors que les créanciers se poussent au portillon et que le total des millions dus croît en conséquence, c'est la stupéfaction chez les dupés: de si solides références, une surface sociale si impressionnante, une élégance si rare... De fait, l'homme a soigné le détail jusqu'à sa sortie: ce double suicide, lui au Mont, sa femme (aver-

tie par lettre) dans leur luxueuse résidence de la Croisette à Cannes, a de quoi faire pleurer dans les chaumières.

A chaque déconfiture qui met à jour la fragilité de certaines «relations d'affaires», on s'interroge: jusqu'à quel point le sérieux bancaire, cette fameuse aura de respectabilité dont est paré, naturellement semble-t-il, le moindre représentant de la petite «élite» des hommes habitués aux «responsabilités», jusqu'à quel point ces signes extérieurs de l'honorabilité recouvrent-ils un réseau d'improvisations, de légèretés, de coups de confiance dans le bleu — tenez, mon cher Eli, vous permettez que je vous appelle Eli, voici ce million et demi que vous me demandez; encore ces affaires avec l'armée allemande? allez, gardez ces documents; les affaires sont les affaires¹. Le tout, cela va sans dire, sur toile de fonds de «provisions» toutes plus motivées les unes que les autres, de précautions et de «réserves» multipliées jusqu'à l'extrême limite légale.

Et le chic, c'est que lorsque crèvent ces bulles de savon financières, on entend du côté des banques des discours justifiant les «commissions» prélevées systématiquement sur les opérations auxquelles elles sont mêlées plus ou moins activement: diable, il faut bien prévenir les risques... avec les aventuriers qui courent les rues!

Bref, on s'interroge sur le Janus bancaire et industriel. Car quels étaient les atouts, pour ce que l'on sait, de feu Pinkas, hors une virtuosité et un charme personnels dont ses victimes ont d'ailleurs davantage aujourd'hui à exagérer l'importance?

UNE BELLE CARTE DE VISITE

C'est, semble-t-il, la Banque Vaudoise de Crédit qui lui mit, au début des années soixante, le pied à l'étrier dans les cercles financiers et industriels adéquats. De client de cet établissement, il était devenu membre du conseil d'administration (bientôt spécialisé dans les demandes de crédits!); un siège valant son pesant de recommandations, à

l'étranger bien sûr, mais aussi en Suisse romande, quand il permet de côtoyer, parmi d'autres, des personnalités aussi honorablement connues et réputées pour leur sérieux que l'avocat Maurice Rochat (président du conseil d'administration de la BVC), lui-même administrateur de multiples sociétés de poids (notamment les Verreries de St. Prex, la «Vaudoise» Assurances, Zschokke Holding à Genève, la Compagnie vaudoise d'électricité), député radical porté à la présidence du Grand Conseil. Bref, une carte de visite facilitant pour le moins les premiers contacts, surtout lorsque son détenteur peut s'autoriser par ailleurs d'une belle réussite d'entrepreneur: la société d'Eli Pinkas, la Socsil à Ecublens, qui se portait caution solidaire pour tous les contrats conclus, est une magnifique affaire, moins de quarante salariés très spécialisés (automatisation poussée) pour un chiffre d'affaires de 6 à 8 millions par an et un bénéfice probable se montant au bas mot au tiers de cette somme, des perspectives d'avenir très sûres avec l'assurance d'un quasi-monopole de la fourniture en Suisse de gaz anesthésiant médical.

LE DÉFILÉ DES PRÊTEURS

Eli Pinkas industriel, Eli Pinkas administrateur de banque, Eli Pinkas promoteur d'un gigantesque projet touristique sur les hauteurs de Villars (décidément, ces entreprises-là attirent les capitaux en déroute: voyez le complexe d'Aminona, bâti en Valais par le banquier privé genevois Leclerc): quel banquier allait-il refuser ses faveurs à un tel «bat-tant», et si bien «introduit»? Ils furent peu, en réalité, à faire la fine bouche, puisqu'ils se retrouvent ces jours-ci pas moins de vingt à réclamer des millions empruntés au fil d'une carrière d'escroc au long cours! Inimaginable défilé de prêteurs faisant profession de s'ignorer les uns les autres. Et encore doit-on admettre que des banques flouées ont certainement renoncé à s'annoncer et à faire la queue avec leurs collègues, calculant que les dividendes d'une discrétion prudente seraient de meilleur rapport qu'une part des montants éventuelle-

ment récupérés, avec le désavantage d'apparaître en pleine lumière dans la vulnérabilité du truandé. A ce stade-là du dénouement, de nouvelles questions.

— Une banque, quelques banques, soit. Mais plus d'une vingtaine de banques piégées! A la clef, c'est sûr, un escroc d'une incontestable agilité intellectuelle: des dizaines de fois le même couplet, des manœuvres se développant sur des années, sans qu'un recoupement majeur vienne compromettre l'édifice. Mais à la clef aussi, une complaisance

Un point de repère intéressant. Ces quelques lignes extraites de la coûteuse page de publicité bancaire «L'UBS informe», insérée ces jours-ci dans les quotidiens habituels, sous le titre «Crédit aux petites et moyennes entreprises»: «(...) Toutes les banques suisses recherchent la clientèle des PME et s'efforcent de mettre à leur disposition des crédits à court terme, mais aussi à long terme. Le financement au moyen de fonds de tiers a toutefois ses limites. Le risque lié à l'exploitation d'une entreprise devrait si possible être intégralement couvert par les fonds propres, à savoir le capital social et les réserves alimentées par les bénéfices non distribués. Une base solide de fonds propres est indispensable pour qu'une entreprise puisse recourir à des fonds de tiers et obtenir des crédits.»

bancaire proportionnelle aux préjugés favorables accordés au demandeur: on est loin des précautions qui justifient le sérieux bancaire traditionnel; on est loin aussi du tam-tam bancaire qui suit le petit emprunteur qui fait la tournée des fondés de pouvoir dans une région (la méfiance organisée existe, même si les banques ont toujours nié l'existence d'une liste noire). A la clef enfin, sur la distance, ce fameux engrenage qui veut qu'on prête d'autant plus lourd la deuxième ou la troisième fois dans l'espoir de ne pas perdre sa mise de départ.

— Et même si la «stature» d'Eli Pinkas dissuadait

de «chercher la petite bête»: ces prêts «offerts» à des taux de plus en plus hauts (on parle de 10% tous les trois mois pour finir), n'était-ce pas de l'argent très facilement gagné? Ces emprunts couvrant la totalité du chiffre d'affaires de Socsil, n'était-ce pas énorme?

— Toute la construction financière reposait, semble-t-il, sur la santé de l'entreprise d'Ecublens... mais à travers quelle loupe curieuse ont été examinés les bilans de Socsil, systématiquement gonflés, on le sait déjà, pour «couvrir» une cascade d'emprunts de plus en plus considérables? La réponse à ces questions n'est pas d'un intérêt seulement académique, il y va des relations des banques avec leurs clients de tous les jours. Où il faudra remettre la banque au milieu du village.

En définitive, il est probable que le plus inquiétant dans cette affaire, ce ne soit pas le passé des truquages et des connivences, mais bien le présent et l'avenir immédiat.

Placées devant leurs responsabilités par un «curateur» nommé pour parer au plus pressé et veiller en particulier aux intérêts de cette fameuse Socsil, manipulée par Pinkas mais restée saine en elle-même, les banques ont, en une seule décision, justifié en quelque sorte tous les soupçons qui pèsent sur elles. En refusant de former un «pool» pour avancer les Fr. 500 000.— indispensables pour poursuivre l'exploitation de l'usine jusqu'à fin août, elles se sont enfermées dans le système d'appréciation élitaire qui est à l'origine de leurs pertes: des millions à Pinkas agitant avec grâce de faux bilans, de fausses commandes et de fausses recommandations; pas un sou au curateur, spécialiste au-dessus de tout soupçon, proposant sur pièces des budgets pour assurer la survie d'une entreprise et conforter les salariés. On aura déjà oublié le roman de Pinkas, que restera encore cette réalité-là, sordide.

¹ Sur base de fausses factures, selon «24 Heures», un dernier prêt de Fr. 500 000.— a été accordé à Eli Pinkas en mai dernier contre un faux adressé à l'armée allemande; les derniers contrats avec cet acheteur dataient de sept ou huit ans.